

Examen du projet de loi de transformation de la fonction publique

Le projet de loi fonction publique est actuellement en débat au Parlement et nous vous envoyons ci-après quelques éléments sur les amendements portés par la FHF.

Calendrier d'examen au Parlement - Procédure accélérée

- Semaine du 1^{er} au 5 mai : examen en Commission des lois
- Semaine du 13 au 17 mai : examen à l'Assemblée Nationale
→ texte présenté par la Commission des Lois :
<http://www.assemblee-nationale.fr/15/pdf/ta-commission/r1924-a0.pdf>
- Semaine : examen au Sénat

Procédure accélérée : le Premier ministre provoque la réunion d'une commission mixte paritaire chargée de proposer un texte sur les dispositions restant en discussion, après un seul passage à l'Assemblée et au Sénat. Le texte élaboré par la commission mixte peut être soumis par le Gouvernement pour approbation aux deux Assemblées. Aucun amendement n'est recevable sauf accord du Gouvernement.

Sur 8 amendements portés par la FHF sur les articles, 4 ont été retenus ou partiellement retenus lors de l'examen en Commission des Lois :

- **Article 3** : Possibilité pour les petits GCS de se rattacher au CSE d'un des établissements membres
http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/1802/CI0N_LOIS/CL859
- **Article 3** : Représentation de la CME à la formation spécialisée HSCT : par dérogation, le représentant désigné par la CME, non élu, sera bien membre de droit avec voix délibérative
http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/1802/CI0N_LOIS/CL858
- **Article 4** : Représentation de la FHF à la CAPN nationale
http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/1802/CI0N_LOIS/CL862
- **Article 27** : Dans le cas de la mobilité d'un agent dont le poste est supprimé à la suite d'une restructuration, ce recrutement est effectué par l'établissement à la demande l'ARS et non affectation directe par l'ARS
http://www.assemblee-nationale.fr/dyn/15/amendements/1802/CI0N_LOIS/CL851